

Et :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 6 MAI 2024

Nombre de Membres : Afférents : 7 ; Présents 5 ; Qui ont pris part au vote : 5
A l'unanimité Pour 5 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

L'an 2024, le 6 MAI 2024 à 11 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22 avril 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 22 avril 2024.

Présents : Violette FERNANDES, Maire ; Guy LACOUDRE ; Nicolas ANCLIN ; Alain PLANCHON ; Paul DELUGE ;

Excusé(s) ayant donné procuration :

Absent (s) : Nicolas MILLET ; Ingrid YENK

2024_0012 DELIBERATION DE DECISION MODIFICATIVE POUR INSUFFISANCE DE CREDITS ET PROVISIONS DES AMORTISSEMENTS

Madame le Maire informe le conseil municipal avoir eu un entretien avec Madame Vilas, Conseillère aux décideurs locaux, et qu'il s'avère que les comptes correspondants aux amortissements en dépenses de fonctionnement (681-042) et en recettes d'investissement (2804182-040) ainsi que le compte des provisions en dépenses de fonctionnement (681 Chp.68) n'ont pas été suffisamment approvisionnés lors du vote du budget primitif 2024.

Afin de pouvoir passer ces écritures sur le BP 2024, Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses :

Chapitre 21 – Compte 2131 = + 500,00 €

Section d'investissement – Recettes :

Chapitre 040 – Compte 2804182 = + 500,00 €

Section de fonctionnement – Dépenses :

Chapitre 042 – Compte 681 = + 500,00 €

Chapitre 68 – Compte 681 = + 2.286,00 €

Section de fonctionnement – Recettes :

Chapitre 74 – Compte 742 = + 148,00 €

Chapitre 74 – Compte 741121 = + 1.291,00 €

Chapitre 74 – Compte 741127 = + 647,00 €

Chapitre 70 – Compte 70388 = + 700,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte la décision modificative exposée ci-dessus.

Madame le Maire est chargée d'établir et de signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme :
En mairie, le 6 mai 2024
Le Maire
Violette FERNANDES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20240506-2024_0012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2024

Le Secrétaire de Séance
Nicolas ANCLIN